

ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2ème année
MARKETING VENTE
parcours Marketing et communication

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2ème année
MARKETING VENTE
parcours Marketing et communication

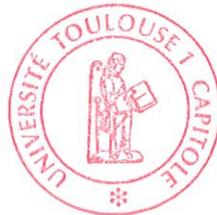
est composée comme suit :

- Mme GIRAUD Magali, Maître de conférences
- Mme SENEGES Eloïse, Maître de conférences
- Mme VELLERA Cyrielle, Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.


Le Directeur de l'Ecole de Management-TSM
Hervé PENAN




Fait à Toulouse, le 20/02/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK